

2 – EAU, ENERGIE ET MINES

2.1 – EAU POTABLE

Suite à l'arrivée à échéance du 3^{ème} Contrat Programme liant l'Etat à l'ONEP, signé le 11 mai 2000, pour la période 2000-2004 et avait été caractérisé par l'élargissement des missions de l'Office à l'activité assainissement en vertu de la loi n° 31-00 du 1^{er} septembre 2000, un nouveau projet de Contrat de Programme ETAT-ONEP à conclure entre l'Etat et cet office au titre de la période 2006-2009 est en cours de finalisation. Ce projet reflète l'importance stratégique du secteur de l'eau et l'engagement du Gouvernement en sa faveur, tout particulièrement au niveau du PAGER et de l'assainissement.

2.2 - ELECTRICITE

Le projet de loi relative à la libéralisation et à la modernisation du secteur de l'électricité au Maroc est actuellement en cours de finalisation. Ce projet repose sur le principe d'ouverture progressive du secteur aux opérateurs privés pour leur permettre d'intervenir aussi bien au niveau de la production que de la commercialisation, et ce, par la mise en place progressive d'un marché libre, destiné à l'approvisionnement des gros consommateurs qui coexistera avec le marché réglementé appelé à assurer l'alimentation des petits clients. Cette réorganisation sera accompagnée de la mise en place d'un cadre réglementé permettant l'accès non discriminatoire des opérateurs des deux marchés aux réseaux de transport et de distribution gérés par des opérateurs chargés des missions de service public.

Au préalable, l'ONE, principal opérateur du secteur, est appelé à achever l'externalisation de sa caisse interne de retraite dont le coût est estimé à plus de 11 milliards de dirhams.

2.3 – DISTRIBUTION

Le projet de refonte du modèle de la distribution a fait l'objet d'une étude réalisée en 2004 par un cabinet d'experts. Cette étude a recommandé la refonte de l'organisation du secteur par la généralisation du modèle multiservices (les trois services à la fois : eau, électricité et assainissement) par le découpage du pays en 7 à 10 régions à confier à un nombre limité d'opérateurs (3 à 4 opérateurs).

Une 2^{ème} étude, financée par la Banque Mondiale, est en cours de lancement et a pour principal objectif d'étudier et de proposer un schéma d'implémentation du modèle multiservices dans deux zones pilotes : Oriental-Taza-Al Hoceima-Taounate et Chaouia-Doukala-Abda.

2.4 - MINES

2.4.1 – Groupe OCP

Compte tenu de son poids sur le marché mondial des phosphates bruts et des produits dérivés, le Groupe OCP jouit d'une notoriété reconnue sur le plan international pour l'expertise et le savoir faire technique considérable dans l'extraction et l'exploitation de phosphates de qualité, pour l'organisation et le système d'information adaptés, ainsi que pour le savoir faire des filiales et des partenaires dans le domaine de la valorisation du phosphate brut.

Toutefois, cet Office fait face à une structure bilancielle fragilisée par la faiblesse des fonds propres et le coût lié à l'externalisation de la caisse interne de retraite estimé à près de 30 milliards de dirhams..

Dans ce contexte, un plan devrait être mis en œuvre pour doter le Groupe d'atouts nécessaires à son développement et ce, via le développement de la politique de valorisation et de partenariat, le recentrage de ses interventions sur ses missions et métiers de base à travers l'externalisation des activités annexes et la consolidation de sa structure financière tout en assurant une contribution conséquente de cet Etablissement au Budget Général de l'Etat.

2.4.2 – ONHYM

La dissolution effective du BRPM et de l'ONAREP et la création effective de l'ONHYM ont eu lieu, conformément à la loi, le 17 août 2005.

Pour mettre à cet office de mener son action dans les meilleures conditions d'efficacité, son conseil d'administration du 18 avril 2006 a retenu les recommandations suivantes :

- mettre en place un plan des départs volontaire attrayant en vue de faire de l'ONHYM un établissement optimisé avec un taux d'encadrement élevé ;
- externaliser les activités non stratégiques ;
- filialiser ou examiner la formule de partenariat avec le secteur privé.

En matière d'exploration, outre les activités de recherche de l'ONHYM qui demeurent relativement modestes, une trentaine d'accords, essentiellement pétroliers, sont en cours ; ces accords prévoient une multitude d'actions de recherche (études sismiques et travaux de forages d'exploration). Les travaux de recherche sont estimés à 800 MDH annuellement, à la charge exclusive des partenaires.

2.4.3 - CDM et SEFERIF

L'Assemblée Générale Ordinaire des **CDM**, a été tenue le 21/07/2006, pour examiner l'état d'avancement des principaux dossiers de la liquidation ainsi que les travaux et les délais prévisionnels de leur traitement. Les principales décisions prises consistent à :

- prolonger, par un avenant à la convention initiale, la durée de la liquidation de 12 mois ;
- inviter, dans le cadre du comité de suivi de la liquidation, l'ensemble des départements concernés à faire aboutir les dossiers relatifs à l'accident de travail - maladie professionnelle, les dettes CNSS, les modalités juridiques les plus appropriées au sujet du transfert des titres BTNA et SOCOCHARBO au profit de l'ONHYM ainsi que la prise en charge de certains sites des CDM susceptibles d'être transformées en musée minier.

L'exécution du plan de restructuration de **SEFERIF**, démarré en 1996, se poursuit malgré le retard enregistré qui se traduit par l'accroissement du coût de l'apurement du passif de SEFERIF, pris en charge par l'Etat et ce, en raison de l'accumulation des intérêts de retards sur les dettes de financement et des arriérés fiscaux. De même, cette société continue à supporter, depuis la cessation de ses activités en février 2000, les frais de gardiennages et de gestion de son patrimoine.

